



NOTAIRES ASSOCIÉS

TARIFS & BAREMES DES SERVICES IMMOBILIERS

Arrêté du 10 janvier 2017 publié au JORF le 18 janvier 2017

NOS TARIFS LOCATION ET GESTION IMMOBILIERE

Honoraires sous réserve de modifications ultérieures et de confirmation par l'office, le tout sous réserve d'étude préalable

Notre lieu d'exercice portant principalement sur le département du Loir et Cher, nous devons respecter les règles issues de la loi ALUR prenant en compte la zone dite « NON Tendue », plusieurs conséquences :

- Plafonnement des frais d'état des lieux et de rédaction en fonction de la surface,
- Règles de répartition des frais entre bailleur et locataire,
- Préavis du locataire limité à un mois sans justification (zone tendue),
- Plafonnement du loyer avec rappel de l'historique lors du renouvellement sauf réalisation de travaux (zone tendue),

Négociation location immobilière

Avis de valeur locative à la charge du bailleur

Maison (surface inférieur à 100 m²) – Appartement (de 0 à 4 pièces)
125 € (hors taxe) + 25 € (TVA à 20 %) = **150 € TTC**

Les honoraires **d'évaluation** sont **offerts ou remboursés**, si un mandat de **mise en location exclusif ou de mise gestion** nous est consenti.

La tarification ci-dessus comprend : visite du bien, mesurage, photos, rédaction du rapport, coût de consultation du fichier de référence BIEN & PERVAL, rendez-vous de présentation du rapport,

Il convient de rajouter éventuellement : le déplacement pour une distance supérieure à 20 km (forfait de 20 € par tranche de 20 km),

Entremise et négociation à la charge du bailleur

Loyers (en €) de 0 à 450 € TTC = **150 € TTC**
Loyers (en €) de 451 à 1.000 € TTC = **210 € TTC**
Loyers (en €) au-delà de 1.000 € TTC = **300 € TTC**

Visites, constitution de dossiers pour chacune des parties

Payable par le bailleur à la signature du mandat de mise en location : **1 € TTC du m²**

Rédaction (habitation et meublée) pour chacune des parties

S'agissant de tarifs réglementés, merci de **nous consulter** afin de demander au comptable de l'office une pré-taxe préalable, suivant la nature de votre bien.

Bail garage, parking pour chacune des parties

Forfait de 100 € TTC pour la rédaction du bail ou de la convention



MAJ 26 04 2019



NOTAIRES ASSOCIÉS

TARIFS & BAREMES DES SERVICES IMMOBILIERS

Arrêté du 10 janvier 2017 publié au JORF le 18 janvier 2017

Etat des lieux

Entrée **pour chacune des parties**

Sortie, pré-sortie, visite conseil ou en cours de gestion, **à la charge du bailleur**

	ENTREE	SORTIE	INTERMEDIAIRE
Appartement			
Studio ou 1 chambre	68,00 €	135,00 €	95,00 €
2 chambres	75,00 €	150,00 €	100,00 €
3 chambres	83,00 €	165,00 €	115,00 €
4 chambres	90,00 €	180,00 €	130,00 €
5 chambres	98,00 €	195,00 €	145,00 €
Maison			
1 ou 2 chambres	88,00 €	175,00 €	130,00 €
3 chambres	95,00 €	190,00 €	145,00 €
4 chambres	103,00 €	205,00 €	160,00 €
5 chambres	110,00 €	220,00 €	175,00 €

DIVERS	
Déplacement (au-delà de 35 kms)	forfait de 20 € par tranche de 20 km
Déplacement PARIS et région parisienne	180,00 €
Annulation / Report RDV (48h avant la date du RDV) Non présentation au RDV	Forfait - notaire immobilisé - max 1 H L'office se réserve le droit de facturer la personne ayant annulée, reportée et ou ne s'étant pas présentée au RDV à hauteur de 50 % du prix de la prestation.

Gestion locative immobilière

Nombre de locations	Coût (mensuel) de la gestion courante (Honoraires calculés sur les loyers mensuels charges comprises)	PACK SECURITE (1)	PACK COMPLET (2)
		de 1 à 6	5%(hors taxe) + 1 € (TVA à 20 %) = 6 %TTC (de toutes sommes encaissées)
de 7 à plus	4%(hors taxe) + 0,8 € (TVA à 20 %) = 4,80 % TTC (de toutes sommes encaissées)	8,10 % TTC	8,40 % TTC

PACK SECURITE (1) : Gestion courante + garantie des loyers impayés + frais de contentieux et procédures + remboursement frais et honoraires avocat + indemnisation de la vacance locative

PACK COMPLET (2) : Gestion courante + pack sécurité (1) + détérioration immobilière



NOTAIRES ASSOCIÉS

TARIFS & BAREMES DES SERVICES IMMOBILIERS

Arrêté du 10 janvier 2017 publié au JORF le 18 janvier 2017

Etablissement de devis par l'étude

L'étude se charge de faire établir tous devis (3 maximum), près des entreprises sélectionnées par le Bailleur, les présenter pour acceptation et régler toutes factures.

Vous serez alors redevable vis-à-vis de l'étude, au titre de cette prestation, d'un honoraire fixé forfaitairement à **100 € TTC**, sans augurer bien évidemment de la facturation du ou des devis en question, des entreprises intervenantes.

TVA sur les loyers sur option ou de plein droit

Si le notaire effectue lesdites déclarations de T.V.A. une somme forfaitaire de **100.00 € TTC** sera prise à chaque envoi.

Déclarations fiscales 2044-2042-2072

Vous recevrez chaque année, dans le courant du mois de février, un relevé des éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration de revenus fonciers.

Si le notaire vous établit la déclaration de vos revenus fonciers, un coût forfaitaire d'un montant de **100.00 € TTC** sera facturé à chaque déclaration.

Quelques exemples de nos missions :

- Gestion, organisation et confirmation des RDV de signature de l'acte et des état des lieux (*si bien géré par l'office*),
- Visites, constitutions et ouvertures des dossiers (*forfait frais administratifs*)
- Rencontre et écoute pour une bonne prise en compte de vos souhaits et contraintes,
- Evaluation des loyers et analyse des charges,
- Assistance technique et juridique,
- Prise en location des biens,
- Assistance aux diagnostics avec la remise d'une fiche des diagnostics à réaliser,
- Réalisation d'un reportage photos du bien à louer,
- Pose pancarte (*sur demande et avec votre accord*),
- Conseils divers,
- Conseil sur le choix des garanties,
- Démarches administratives,
- Rédaction du texte de l'affiche vitrine et des textes d'annonce,
- Suivi des annonces,
- Mise en ligne sur le bouquet de sites (*suivant mandat*)
- Recherche des locataires,
- Sélection des locataires et sélection des biens à visiter,
- Visite après sélection réalisée,
- Constitution des dossiers de location/solvabilité,
- Comptes rendus, analyse et points de l'avancement de votre projet,
- Rédaction de l'acte et établissement des état des lieux (ouverture du dossier, Gestion et organisation du rendez-vous (*si bien géré par l'office*), déplacements, vue des lieux et constatations, relevé des indices compteurs ou jauge accessibles et identifiés.
- Le renouvellement éventuel du bail ou la vérification des préavis,
- Recouvrement des loyers, poursuites et révisions,
- Charges locatives récupérables,
- Perception, reversement des loyers et délivrance des quittances,
- Relevé de comptes,
- Devis pour travaux ou réparations,
- Récupération de la taxe foncière pour ordures ménagères,
- Vérification annuelle assurance habitation, contrat, révision entretien (chaudière cheminée etc...),
- La préparation des éléments permettant au bailleur d'établir ses déclaration fiscales,
- Etablissement de la déclaration de revenus fiscales 2044 – 2012-2072,
- La régularisation annuelle des charges locatives,
- Le suivi des travaux de réparation,
- Les actions amiables ou judiciaire (procédures huissiers) en cas d'incident locatif,
- La possibilité d'adhésion à l'assurance loyers impayés, dégradations immobilières, procédures judiciaire et vacance locative,
- Décompte puis remboursement au locataire, suite à réalisation d'état des lieux de sortie,
- Les formalités liées au départ du locataire.